

bistre (10 centimes), couleur bleue (20 centimes), couleur orange (40 centimes), couleur rouge (80 centimes). Ils sont vendus dans les bureaux de postes, dans les débits de tabac et par les boitiers des postes.

Les particuliers doivent coller eux-mêmes les timbres-postes sur les lettres. Toute lettre pour l'intérieur, revêtue d'un timbre-poste insuffisant, est considérée comme non affranchie et taxée comme telle, sauf déduction du timbre. Ainsi, par exemple, lorsqu'une lettre pesant plus de 7 grammes 1/2 est affranchie avec un timbre bleu (20 c.), elle est considérée comme non affranchie; elle doit 60 c.; en déduisant 20 c., que représente le timbre bleu, il reste à payer 40 c.

Les lettres pour l'étranger sont affranchies soit au moyen de timbres-postes et jetées à la boîte, soit en numéraire au guichet des bureaux et laissées entre les mains des agents des postes. Revêtues de timbres insuffisants, elles sont considérées comme non affranchies, et ne peuvent recevoir cours si elles sont à destination de pays pour lesquels l'affranchissement est obligatoire. Le poids des timbres-postes est compris dans le poids des lettres sur lesquelles ils sont apposés.

L'emploi fait sciemment d'un timbre-poste ayant déjà servi est puni d'une amende de 50 fr. à 1,000 fr. (Loi du 16 octobre 1849).

Pour toute la chronique locale, J. REBOUX

LA NOËL.

La Noël est une fête universelle. Le monde chrétien célèbre partout le jour de la naissance du Christ, jour mémorable où un monde nouveau surgissait près de ce frère enfant qui devait plus tard conquérir toute la terre à sa doctrine, où l'aurore d'une ère de foi et d'émancipation, qui se levait modestement dans un humble village, devait faire rayonner sa lumière splendide sur l'univers.

La Noël est la fête de tous. Dans ce chemin de douleurs parcouru par l'Homme-Dieu, depuis la crèche de Bethléem jusqu'au Calvaire, n'a-t-il pas, pour chacun de nous, versé goutte à goutte son sang divin, et épuisé toute l'amertume du calice?

Est-il quelqu'un qui ne lui doive une consolation, un bienfait? Au pauvre il a donné la Foi et l'Espérance, qui lui font supporter patiemment toutes les misères, en plaçant son espoir plus haut que sur la terre.

Au riche il a donné la Charité. S'il veut pratiquer cette vertu, sauvegarde sûre contre la convoitise du pauvre, le riche n'est-il pas plus heureux? Il jouit ainsi de ses biens sans arrière-pensée, sans remords.

A la femme, pour qui le sort est souvent injuste, pour qui la vie est lourde à porter, il a donné l'amour maternel comme une compensation à ses douleurs. Il l'a tirée de la condition infime et toute passive où l'avait reléguée la société païenne. Il l'a relevée, dématérialisée, spiritualisée pour ainsi dire, il lui a donné un rôle dans la famille.

Au coupable, il a permis l'espoir du pardon. Entre Magdeleine et la vierge Marie il y a un abîme, presque comblé pourtant par le repentir. Oui, la Noël est la fête de tous.

Aussi chaque pays, chaque ville, chaque secte même, la célèbrent, chacun suivant ses instincts et ses mœurs.

Le Christmas day, en Angleterre, est l'occasion de réunions nombreuses. La sobriété ne préside pas toujours à ces repas; c'est peut-être une façon

un peu profane d'honorer ce saint anniversaire, mais il faut faire la part des mœurs et des organisations. C'est surtout le verre en main que l'Anglais exprime les sentiments qu'il éprouve; la vie d'un Anglais est un toast continu, et il y a autant de sincérité dans son toast que dans les protestations les plus enthousiastes des natures plus expansives du midi.

En France, la gastronomie entre pour une part moins importante dans la célébration de la fête. La messe de minuit est ou plutôt était la cérémonie principale. Je dis était, parce qu'elle a été supprimée dans quelques diocèses. Il y a pourtant la coquille, le gâteau, placé au chevet de l'enfant qui trouve, à son réveil, ce présent du Petit-Jésus, cette coutume existe surtout en Flandre.

Comme celle de la Saint-Nicolas, elle tend à disparaître, et c'est fâcheux. Cette espèce de communion, ce rapprochement entre l'enfant et Jésus, jette dans cette jeune âme les traces souvent ineffaçables d'une foi naïve et vivace, que l'âge mûr ne perd jamais entièrement. En Allemagne, la Noël est surtout la fête des enfants, et les détails en sont assez curieux et pleins de cette bonhomie, de cette finesse de sentiments particuliers aux Allemands.

Quelques jours avant la fête, les parents se mettent en quête de l'arbre de Noël. On cherche les pins les plus beaux, et l'arbuste au feuillage toujours vert, emblème de la doctrine éternelle de Jésus, est planté dans des caisses de bois richement ornées. Pour le pauvre, ce sont des vases de terre grossièrement travaillés, et peints le moins mal possible; l'enveloppe est moins belle, mais l'arbre n'en est pas moins beau; la nature le donne le même pour tous, comme le Christ sa religion.

Aux branches de l'arbre sont suspendus des jouets, des pâtisseries, des bonbons, au milieu desquels s'étale le fameux gâteau de miel.

Parmi les feuilles sont disséminées çà et là des bougies allumées pour le réveil de l'enfant, qui, en s'éveillant, croit continuer un de ces songes fantastiques, heureux privilège du jeune âge.

Chaque enfant a son arbre, les familles sont nombreuses en Allemagne; la chambre, ainsi illuminée, montre inscrites sur ses murailles de naïves légendes sur la naissance de l'Enfant-Jésus. On ne peut les traduire, elles perdraient ce charme, cette vaporeuse poésie de l'Allemagne, le pays des légendes et du Lied.

Au réveil, les enfants accourent donc au pied de l'arbre de Noël, où ils font leur prière, tout en regardant du coin de l'œil les compléments artificiels du feuillage dont ils jouissent bientôt.

Parfois, au bout de quelque branche menaçante, pend une verge, mais elle est si bien ornée et cachée sous de si beaux rubans, que ces charmants lutins ne songent pas à l'usage possible de cette addition d'ornements.

La fête n'existe pas seulement pour les enfants. Chacun y prend part. Dès que minuit a sonné, tout le monde circule dans les rues, on se rend aux églises, aux temples, et l'on s'aborde en disant ces paroles sacramentelles: « Jésus est venu » (sic) ou: « L'Enfant divin vient de naître. » A quoi on répond invariablement: « Remercions-le, que son étoile brillante nous conduise. »

Veu qu'on doit méditer sérieusement. Qui peut, aujourd'hui, avoir la prétention de se passer de lumière et de guide? Nous ne saurions trop répéter avec l'Allemagne, en fêtant la Noël: « Que l'étoile de Jésus nous éclaire et nous conduise. »

Y.

lain, autre obstacle plus grave, plus sérieux peut-être. Ce bon vieillard s'est constitué l'avocat de la plèbe, le tuteur du serf; mais où a-t-on vu que le pauvre vilain, taillable et corvéable à merci, eût des droits? Non, mille fois non, et quand les malheureux vassaux auront vu quelques-uns des leurs accrochés aux fourches du château, ils finiront par se taire et payer leur nouvelle taille, et maître Claude continuera d'en prendre sa part. Quant au châtelain, quelque malheureux accident que nul n'aura pu prévoir, le débarassera de ce radoteur incommode; quelques larmes hypocrites versées publiquement sur sa tombe et tout sera dit.

Claude ne répondit pas. Il lui semblait, à travers les lézardes des parois en ruine, apercevoir les premières lueurs du jour, et un vague espoir lui disait que la puissance de l'esprit des ténés s'évanouirait avec la nuit. Mais ce reflet sinistre qu'il avait pris pour les feux resplendissant de l'aurore se changea bientôt en un vaste et effroyable incendie. Il vit apparaître, au milieu des flammes dévorantes qui embrasaient le toit, Satan lui-même, suivi de sa hideuse phalange et dont sa griffe formidable allait le saisir. Les spectres agitaient leurs membres décharnés et hurlaient toujours: Cupidi in ignem aeternum. Au feu pour l'éternité ceux qui ont convoité le bien de leurs maîtres.

Tout à coup une explosion terrible ébranla toute la mesure maudite qui s'affaissa et..... Claude se réveilla.

— Mon Dieu! dit-il, quand il fut certain d'être bien éveillé, quel rêve affreux!

Bien peu de temps s'était écoulé depuis cette terrible nuit que déjà tout était changé au château des Sires de Roubaix. Les coffres étaient pleins à défier les nouvelles prodigalités des mai-

tres; dame Elisabeth, délivrée, conservait le manoir du Fresnoy, d'où toute espèce de maléfices avaient disparu comme par enchantement; les serfs, allégés d'une grande partie des tailles et redevances seigneuriales devenues, au moins pour quelque temps, inutiles, bénissaient le nom de leur maître que jusque-là ils n'avaient pu que haïr. Quant à Claude Monnier, après avoir reçu la bénédiction du vénérable chapelain qui ne se douta jamais du danger qu'il avait couru, il allait demander à Dieu, dans l'austérité du cloître de Lannoy, l'oubli de ses nombreuses injustices.

La tradition conserva longtemps le souvenir de cet événement, dont l'intendant lui-même avait fait le récit, et plus tard, quand cette portion du chemin fut bordée d'assez de maisons pour être convertie en rue, on l'appela rue du Nain, puis rue Nain.

PAUL FRELON.

Le mot de la dernière charade est E-table.

ÉNIGME.

L'auteur était confiant et tranquille En croyant tenir, cher lecteur, Une énigme assez difficile Mais bien grande était son erreur... Maintenant, il tremble, Car Ponsard Quelque part A dit, il nous semble :

« Mon tout, à la laideur, prête bien des appas, » Et la beauté, sans moi, ne se mariera pas. »

Z.

Administration des lignes télégraphiques. Bureau de Roubaix.

Conditions imposées à la télégraphie privée.

Il est permis à toutes personnes dont l'identité est établie, de correspondre, au moyen du télégraphe électrique de l'Etat, par l'entremise des fonctionnaires de l'administration des lignes télégraphiques.

La transmission de la correspondance privée est toujours subordonnée aux besoins du service télégraphique de l'Etat.

Les dépêches écrites lisiblement, en langage ordinaire et intelligible, signées des personnes qui les envoient, sont livrées à la transmission par ordre de dépôt.

Tout fonctionnaire public qui viole le secret de la correspondance télégraphique, est puni des peines portées en l'art. 187 du Code pénal.

L'Etat n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique.

Les dépêches télégraphiques privées sont soumises à la taxe suivante, qui est perçue au départ :

Pour une dépêche de 1 à 15 mots, il est perçu un droit fixe de 2 fr., plus 40 cent. par myriamètre. (Les distances sont prises à vol d'oiseau). Au-dessus de 15, il est perçu en plus un dixième de la taxe par chaque série de 5 mots ou fraction de série excédant.

L'adresse, si elle ne dépasse pas 5 mots, n'entre pas dans le compte des mots.

L'évaluation des mots comprend le texte, la signature et la date, si elle est mise de la main même de l'expéditeur. Dans le cas contraire, elle est transmise d'office.

Cinq chiffres comptent pour un mot et la virgule pour un chiffre.

Lorsqu'une dépêche est adressée à plusieurs personnes dans la même ville, la taxe n'est acquittée qu'une fois, mais il est perçu pour frais de copie autant de fois 1 fr. qu'il y a de destinataires moins un.

Pour connaître l'heure d'arrivée d'une dépêche, soit au bureau télégraphique, soit au domicile du destinataire, l'expéditeur acquitte le quart de la taxe d'une dépêche de 15 mots pour le même parcours, et il lui est délivré un récépissé distinct.

La taxe des dépêches est doublée si l'on demande la collationnement, c'est-à-dire une vérification qui consiste à faire répéter la dépêche par le bureau destinataire.

La taxe et les frais accessoires sont également doublés pour les dépêches de nuit, qui doivent être annoncées avant 8 heures 1/2 du soir.

Quand le destinataire d'une dépêche ne réside pas dans la localité où est situé le bureau télégraphique, la dépêche peut être envoyée par exprès. Dans ce cas, il est perçu 1 fr. pour le premier kilomètre et 50 cent. pour chacun des suivants. Les prix d'affranchissement d'une dépêche par la poste sont de 40 cent.

Les remboursements de taxe pour cause de retard ou d'erreurs commises dans les dépêches, ne peuvent avoir lieu qu'avec l'autorisation de l'administration.

Le chef du service télégraphique peut effectuer ceux qui se rapportent à des réponses payées d'avance ou accusés de réception qui n'auraient pas été transmis.

Lorsqu'une dépêche est retirée par l'expéditeur avant ou pendant sa transmission, la taxe reste acquise au trésor.

En tout cas, aucun remboursement ne peut être effectué que contre remise du récépissé à talon afférent à la taxe remboursée, et ce récépissé, acquitté par la partie prenante, est annexé, dans le registre à souche, à la dépêche qu'il concerne.

Les bureaux de Mantes, Gray et Cognac viennent d'être ouverts à la correspondance privée. Distances : Cognac, 62 myriamètres. Mantes, 23 » Gray, 41 »

Prix de la dépêche : 8 fr. 20 cent. depuis 15 mots, plus 2 mots pour l'adresse. Partie additionnelle pour chaque série de 5 mots en plus, 82 centimes.

ADMINISTRATION DES DOUANES.

Formalités à remplir :

Les voyageurs venant de Belgique à Roubaix doivent, sous peine de procès-verbal, déclarer les objets neufs qui peuvent se trouver dans leurs bagages. Quant aux marchandises, ils doivent en déclarer le poids net et la valeur pour le paiement des droits.

Lorsque des négociants ou des voyageurs font venir par le chemin de fer de Lille ou de Paris des marchandises qu'ils peuvent se trouver dans le cas de renvoyer par suite de refus ou par tout autre motif, ils doivent avoir soin, à l'arrivée de ces marchandises en gare de Roubaix, de les présenter au service de la douane avec une déclaration écrite.

A défaut de cette formalité, les expéditeurs se trouveraient en contravention et ne pourraient récupérer leurs marchandises.

Ces formalités ne s'appliquent pas aux tissus de Roubaix, qu'il suffit de présenter à la douane avec une déclaration du fabricant.

Les marchandises expédiées par le roulage doivent toujours être accompagnées d'expéditions délivrées par l'administration des douanes.

TAXE DU PRIX DU PAIN

Table with 2 columns: Bread type and Price per kilogram. Includes items like Pain de ménage, Pain de 2e qualité, Pain blanc, Pain de fleur, Les huit pains, Les deux pains, Les quatre pains.

Nouvelles & Faits divers.

— Voici un trait d'intelligence et de probité dont un jeune enfant de douze ans est l'auteur, et qui mérite d'être cité :

Eugène Rancy, apprenti chez M. Leclere, fabricant, rue Vieille-du-Temple, passait avant-hier matin par la rue de Cléry, lorsque, sur le trottoir, en face du magasin d'une fruitière, il aperçut une bourse contenant de l'argent et la ramassa. Ignorant que l'usage était de porter soit à la préfecture de police, soit chez le commissaire le plus voisin, les objets trouvés sur la voie publique, le jeune Rancy, mu par le louable désir de rendre la bourse à son légitime propriétaire, entra chez la fruitière et lui dit que si la personne qui avait perdu cette bourse en face de son magasin, venait, comme cela était probable, en faire la recherche, il priait que l'on voulût bien faire connaître à cette personne que c'était lui, Eugène Rancy, qui l'avait trouvée, et, en même temps il donna l'adresse de son patron. Quelques heures plus tard, une dame s'y présentait, et après avoir donné des détails prouvant que la bourse lui appartenait, elle la recevait des mains du jeune Rancy, à qui elle a remis une récompense, en le félicitant de son honnêteté.

— On lit dans la Gazette des Tribunaux : « Parmi les cinq licenciés en droit présentés au serment d'avocat, l'un d'eux portait une moustache assez apparente, quoique blonde. »

» M. le premier président Delangle, remarquant cette circonstance, a dit : « Le licencié qui porte la moustache ne prètera pas serment. »

» Ce jeune homme s'est aussitôt retiré. »

— On lit aussi dans l'Assemblée nationale : « M. Amilhou, premier président de la cour de Pau, a invité tous les chefs judiciaires de son ressort à exiger des avocats, avoués et huissiers, une tenue décente à l'audience, et de leur interdire de porter soit des moustaches, soit l'impériale au menton. »

— Deux jeunes mariés, dit le Courrier de Lyon, venaient de recevoir la bénédiction nuptiale. Le garçon d'honneur reconduisait jusqu'à sa voiture la jeune épouse, lorsque celle-ci se plaignit d'un mal de tête subit. Sur les observations de la mère que cela ne serait rien, le fiancé prit le devant, se dirigeant chez le traiteur où devait se faire la noce. En descendant, la mariée se plaignit de ne plus rien voir. Il fallut la conduire dans la salle du festin; elle avait été frappée d'une cécité complète. Cet événement a désorganisé la noce, et un médecin mandé sur-le-champ a reconnu une affection des plus graves, mais qui, vu l'extrême jeunesse du sujet, est néanmoins susceptible de guérison.

— On cite deux faits touchants de l'honorable défunt que la politique et les lettres pleurent, M. de Salvandy; nous croyons devoir les faire connaître : Il a reçu les sacrements de l'Eglise, assis dans un fauteuil et habillé, et il a eu la force de reconduire jusqu'à la porte l'évêque, Mgr de Bonnechose, qui l'avait administré. Ensuite, lorsqu'il a perdu la parole, il a demandé par geste à écrire, et a tracé ces mots à madame de Salvandy : « Soixante ans d'existence, trente-deux ans de bonheur. »

— On écrit de Bruxelles (Belgique), le 19 décembre :

« Un violent incendie a détruit ce matin, en moins de deux heures, l'une des principales brasseries de Bruxelles, celle de M. Van Volxem, située rue du Lin, en face le Borgval, et appelée la brasserie du Château-d'Or. »

— Dans l'avant-dernière nuit, un acte de brutalité révoltante a été commis au Klapdorp, à Anvers. Un individu s'est amusé à briser à coups de canne les vitres d'un grand nombre de magasins.

— Jeudi après dîner, un individu de la rue du Bateau, à Anvers, marié depuis à peine trois semaines, était en train de jeter tous ses meubles par la fenêtre du premier étage, à la suite d'une dispute avec son épouse, qui même l'aidait dans son œuvre de destruction. Voilà une lune de miel qui ressemble furieusement à une lune rousse et qui ne promet pas un bonheur paisible aux heureux conjoints.

Inutile de dire que cet exemple d'accord conjugal amusait beaucoup les nombreux spectateurs accourus de tous les points de ce quartier populaire.

— Dans la nuit du 16 au 17 de ce mois, les sieurs Dufoury, sous-lieutenant, et Lambert, préposé des douanes, à Udange, ont arrêté dans la chapelle de Hondelange, située près de la route d'Arlon à Longwy, un individu qui, après s'être introduit et avoir enlevé l'argent d'un tronc avec effraction, avait allumé du feu derrière l'autel.

Ce malfaiteur paraît être le même que celui qui, ces jours derniers, a volé, à l'aide d'escalade et d'effraction, dans les églises d'Attert et de Frassem, ainsi que dans la maison d'école de cette dernière localité.